|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| DATE: | 12 avril 2018 | |
| A/TO: | Toutes les missions permanentes auprès de l’Office des Nations Unies et  des autres organisations internationales à Genève | |
| DE/FROM: | Beatriz Balbin  Cheffe  Service des procédures spéciales | |
| FAX: | +41 22 917 90 08 | |
|  |  | |
| E-MAIL: | [srfood@ohchr.org](mailto:srfood@ohchr.org), [registry@ohchr.org](mailto:registry@ohchr.org) | |
| REF: |  | |
|  | 3 | (Y COMPRIS CETTE PAGE/INCLUDING THIS PAGE) |
| COPIES: |  | |
| OBJET/SUBJECT: | **Lettre et questionnaire de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation** | |

**Mandat de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation**

|  |  |
| --- | --- |
| REFERENCE: | SPB/SHD/VA/ff |

12 avril 2018

Madame, Monsieur,

J’ai l’honneur de m’adresser à vous en ma qualité de Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation, dont le mandat a été créé en application des résolutions 6/2, 31/10 et 32/8 du Conseil des droits de l'homme. Par la présente je vous sollicite afin de contribuer à mon rapport pour la 73ème session de l’Assemblée Générale en octobre 2018. Le rapport portera sur les travailleurs agricoles.

Vous trouverez ci-joint un questionnaire dont les résultats seront utilisés pour préparer le rapport susmentionné. Sauf indication contraire, les réponses reçues seront publiées sur le site web de mon mandat.

Par avance je vous remercie de votre coopération et j’espère continuer un dialogue constructif sur les questions liées à mon mandat.

Je vous prie de bien vouloir nous faire parvenir votre réponse à l’adresse électronique [srfood@ohchr.org](mailto:srtoxicwaste@ohchr.org), avec copie à [registry@ohchr.org](mailto:registry@ohchr.org), avant le **14 mai 2018**. Veuillez indiquer “QUESTIONNAIRE – travailleurs agricoles – [nom du pays]” dans la ligne d’objet.

Toute demande d’éclaircissements ou de renseignements supplémentaires peut être adressée à Viktoria Aberg (courriel: [vaberg@ohchr.org](mailto:vaberg@ohchr.org); tel.: 022 917-9790).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, les assurances de ma très haute considération.



Hilal Elver

Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation

**Mandat de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation:**

**Questionnaire adressé aux gouvernements pour le rapport sur les travailleurs agricoles pour la 73ème session de l’Assemblée   
Générale en octobre 2018**

La Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation, Mme Hilal Elver, est en train de rédiger son prochain rapport pour l’Assemblée Générale sur les travailleurs agricoles.

Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), environ 1,1 milliard de personnes dans le monde travaillent dans l'agriculture. Ce chiffre comprend environ 300 à 500 millions de travailleurs salariés. Les membres non rémunérés de la famille, y compris les femmes, les enfants et les jeunes adultes, effectuent des travaux agricoles en tant que main-d'œuvre agricole non reconnue, souvent en plantations et pour soutenir l’agriculture vivrière. Un grand nombre de travailleurs occasionnels, saisonniers et temporaires, souvent des migrants, sont engagés dans des travaux agricoles dans le monde entier. Les travailleurs agricoles jouent un rôle essentiel dans la production alimentaire mondiale, mais ils accèdent avec difficulté à une fourniture d’aliments nutritifs pour eux-mêmes et leurs familles.

Le rapport décrira les principaux instruments juridiques et institutionnels internationaux et nationaux pertinents à la protection des droits de l'homme des travailleurs du secteur agricole et alimentaire. Il définira la responsabilité des États en termes de garantie de ces droits; y compris le droit à un salaire décent et à des conditions de travail décentes et sûres. L'État est également responsable du contrôle du respect des lois du travail, de l'environnement et des droits de l'homme, tant au niveau international qu'au niveau national.

Le rapport évaluera l'écart entre le système réglementaire existant et sa mise en œuvre. Il examinera en outre dans quelle mesure les États respectent les principes fondamentaux de la non-discrimination, de la participation et des recours effectifs en matière de droits de l'homme.

La Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation vous prie de bien vouloir nous faire parvenir votre réponse et tout renseignement disponible à l’adresse électronique [srfood@ohchr.org](mailto:srtoxicwaste@ohchr.org), avec copie à [registry@ohchr.org](mailto:registry@ohchr.org), avant le **14 mai 2018**. Veuillez indiquer “QUESTIONNAIRE – travailleurs agricoles – [nom du pays]” dans la ligne d’objet.

Le but de ce questionnaire est de nous aider à réunir des informations sur les lois et les politiques gouvernementales qui déterminent la situation du droit à l'alimentation des travailleurs agricoles. Par avance nous vous remercions de votre contribution sur les questions suivantes:

1. Veuillez énumérer les lois (nationales et internationales) qui sont appliquées par votre Gouvernement afin de protéger et de promouvoir le droit à l'alimentation des travailleurs agricoles. Cela peut inclure une disposition de la législation et réglementation nationale en vigueur qui:
2. instaure le droit à des conditions de travail sûres et salubres / saines;

b) garanti le droit à un salaire décent;

c) les protège contre les substances dangereuses;

e) garanti leur liberté d'association.

1. Veuillez nous fournir des informations sur les **politiques** mises en place pour la protection et la promotion des droits des travailleurs agricoles.
2. Veuillez indiquer le nom des autorités principales chargées / organismes en charge de **contrôler la conformité des conditions de travail** avec la législation du travail et décrivez leurs mandats.
3. Quels **mécanismes** existent en matière d'accès à l'information sur les droits des travailleurs agricoles et sur l'accès à un recours effectif en cas de violation des droits de l'homme?
4. Quelles **lois** **et politiques** sont mises en place pour la protection des droits des **groupes particulièrement vulnérables** des travailleurs agricoles, y compris les femmes, les enfants, les migrants et les travailleurs saisonniers, les travailleurs des plantations et les travailleurs de la pêche? Qu'en est-il des travailleurs de la chaîne alimentaire?
5. Quelles sont les **bonnes pratiques** mises en place par votre Gouvernement pour protéger et promouvoir les droits des travailleurs agricoles et des travailleurs des plantations?
6. Nous vous remercions d’inclure toute **information supplémentaire** qui serait utile pour comprendre les défis auxquels votre Gouvernement est confronté dans ses efforts pour protéger et promouvoir les droits des travailleurs agricoles.